



## Gratuité des transports en commun

Notes de la réunion du 30 avril 2019, Université Populaire de Toulouse

Thérèse Garnier et Carole Sarrazin

**Conférence de débat avec Patrick Le Moal (signataire de l'appel collectif - vers une civilisation de la gratuité) et Michel Szemprush (porte parole du collectif pour la gratuité de Grenoble).**

**Enregistrement de la conférence,**

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article1708>

Existant :

- Début gratuité testée en Allemagne dans 5 villes.
- La gratuité a été mise en place dans une vingtaine de villes en France (< 100 000 hab sauf Dunkerque (200 000 hab))
- il existe des collectifs pour la gratuité dans plusieurs villes, dont Metz, Lille, Nancy, Aubagne.

Il y a 5-10 ans moteurs véhicules responsables gaz à effet de serre 19 %. Aujourd'hui 32 %.

Dans la métropole toulousaine, 8% des trajets domicile-travail se font en TC, contre 11 à 12% dans la majorité des agglomérations comparables.

Les raisons de mettre en place la gratuité :

- Redynamiser le centre-ville (exemple d'Aubagne)
- Lutter contre le réchauffement climatique
- Diminuer la pollution aux particules fines, qui entraîne 42000 décès prématurés/an, et qui est responsable de nombreuses maladies (cardio-vasculaires, allergies, etc.)
- Raisons sociales : permettre la mobilité des personnes à faible revenus

Effets :

Si les transports en commun correspondent aux besoins de la population, leur gratuité amène une augmentation de leur fréquentation : x par 2 ou 3 en quelques années.

- fréquentation des villes x 2 ou x 3 après gratuité

Ex : Châteauroux 21 à 61 déplacements par an

- impact important sur les trajets "loisirs" (seniors mais surtout les jeunes) à Aubagne
- transformation vie des gens, suppression des contrôleurs

Les budgets :

- L'utilisation de la voiture génère un coût d'environ 1600 euro/an/voiture pour la société
- Les recettes des transports en commun dans le budget de fonctionnement :
  - 20% viennent de la billetterie
  - 40% viennent des impôts locaux
  - 40% viennent des entreprises (taxe versement transports)

Frais de fonctionnement :

20 % billets - 40 % impôts- 40 % taxe entreprises versement au transport  
5,5 % --> 10 % (Augmentation en 4 ans...?)

Exemple Grenoble :

Tractage, quizz pour plus de visibilité lors des pics de pollution

--> Gratuité autorisée la ville seulement pour accès petits commerces période Noël ou pics de pollution

Conclusion :

La mise en place et le maintien de la gratuité doivent être portés par le mouvement social

La suite :

- Rencontre Attac et participation manif marche pour le climat.
- Le sénateur (...) proposera une étude sur la gratuité en juin. Il existe une enquête sénatoriale en cours sur la gratuité des TC
- Collectif sur Toulouse qui risque de se mettre en place.